

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2026 – 9H30**

DIRECTION GÉNÉRALE
NC/ML/CR/SA

Sur convocation adressée le 4 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nelson CHAUDON, Maire de Beaucaire.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 9h30.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

– **L'hymne national est entonné** –

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Nelson CHAUDON	Marie-France PERIGNON	Alain GERMAIN
Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD	Alberto CAMAIONE	Martine HOURS
André CAMBI GOURJON	Mireille FOUASSE	Hélène CASIER
Thierry PEYRET	Christophe GUGLIELMINOTTI	Yvette ROUVIER
Gérard CAP DE PON	Rachel PHILIPPE	Timothé CHAUDON
Blandine ASECIO	Jacques HOURS	Lou SEGURA
Roger LANGLET	Véronique LAUTIER	Vincent SANCHIS
Marie-Christine SOULIER	Jean-Noël GONZALEZ	Corinne LECHEVALIER BONNIN
Gilles BIENFAIT		
Luc PERRIN	Françoise SELLEM	Nicolas POZZOLINI
Myriam EL FOULANI	Christophe ANDRE	Cristelle HUGOUNENQ

REPRÉSENTÉ :

Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **Mireille FOUASSE**.

Timothé CHAUDON : Je tenais à féliciter M. le Maire pour son élection à la présidence de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence hier soir ainsi que nos trois vice-présidents.

M. le Maire : Merci beaucoup et félicitations à nos vice-présidents.

L'ensemble des élus de la majorité municipale applaudit.

M. le Maire : Après 12 ans à faire un travail qui a été celui de Julien SANCHEZ et le mien sans avoir de Présidence, la Présidence revient enfin à la ville centre qu'est Beaucaire. Elle est la ville la plus peuplée et la plus contributrice. La logique est donc suivie.

1. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'AN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025 sont les suivantes :

BILAN DES ACQUISITIONS :

Immeubles (opération 416)

Exercice du droit de préemption sur les lots n°2, n°4 (locaux commerciaux) au RDC et lot n°12 (cave) dans l'immeuble sis 18 rue Ledru Rollin (décision n°25-093)	
Localisation	Section AY - parcelle n°21 / 18 rue Ledru Rollin
Superficie des deux locaux (lots n°2 et 4)	113.88 m ² environ pour les lots n°2 et 4 confondus
Montant TTC	68 000 € (63 000€ de prix d'acquisition + 5000€ de commission d'agence)
	Acquisition dans le cadre de la politique municipale de revitalisation du centre-ville et de développement de l'activité commerciale et artisanale.

BILAN DES CESSIONS : (nature 775)

Immeuble

Cession d'un ensemble immobilier sis 24 avenue de Farciennes à Mme Marinela Luminita GHICIU-PREDA (délibération n°24-071)	
Localisation	Section AP - parcelles n°83 et n°84 / 24 avenue de Farciennes
Superficie	1189 m ² et 170 m ²
Montant TTC	260 000 €
	Cession d'un ensemble immobilier appartenant à la commune, permettant l'émergence d'un projet positif pour la commune.

Cession du lot n°2 (appartement) dans l'ensemble immobilier sis 22 Quai de la Paix à Mme Charlotte PIERETTI et M. Benjamin DUCHENE (délibération n°25-078)	
Localisation	Section AH - parcelles n°49 et n°50 / 22 quai de la Paix
Superficie	60.59 m ² environ
Montant TTC	59 000 €
	Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, la commune souhaite rationaliser la gestion de son parc foncier en cédant les biens qui ne sont pas utiles à la réalisation de ses missions de service public pour des projets positifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'article L2241-1 du CGCT,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui sera annexé au compte administratif 2025.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Luc PERRIN : M. le Maire je souhaite également vous féliciter pour votre élection, bravo ! Au sujet du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières, je souhaite dire que les achats, ventes et locations d'immeuble par la ville dans le cadre de la politique de développement de l'activité commerciale en centre-ville se fondent malheureusement dans la plus grande opacité et coûtent cher à la ville. De très nombreux entrepreneurs souhaitant s'installer à Beaucaire nous ont relaté le manque de soutien de la part de la ville dans leur projet d'ouverture de nouveaux commerces dans le centre-ville. Par ailleurs, dans la dernière décennie nous avons assisté au soutien de la Ville à l'ouverture de nombreux commerces qui se sont avérés non viables et qui ont plus ou moins rapidement fermés. De plus, de très nombreux locaux commerciaux acquis ou loués par la Ville restent vides pendant des années et par manque d'entretien de leur devanture, offrent une image déplorable du centre-ville. Nous ne souhaitons pas soutenir votre politique inefficace de revitalisation et voterons donc contre.

M. le Maire : C'est votre point de vue. On va être d'accord sur une seule chose M. PERRIN, c'est sur le fait que certains commerces que l'on a préemptés ont manqué d'entretien. Ma volonté, comme exposée lors de la campagne, est de mettre des priorités sur certains axes avec des rénovations et des réhabilitations. Tout cela est prévu sur les investissements sur le mandat à venir. Je suis persuadé que vous reviendrez sur vos propos dans les prochaines années. Tout le monde est d'accord pour dire que Beaucaire doit avoir un centre-ville dynamique et commercialement attractif. Je m'y suis engagé, je m'y attèle.

Le plan « Commerce Ambitions » permet notamment d'aider financièrement les nouveaux commerces qui s'installent en centre-ville, offrant donc des possibilités pour la création d'entreprise.

Notre projet est clair, notamment sur le développement du stationnement à proximité du centre-ville et sur la revitalisation des axes principaux.

Christophe ANDRÉ : Merci de reconnaître cela. Pour voter une telle délibération nous aimerions avoir davantage de détails sur les locaux : à qui ils sont attribués, le montant des loyers, la durée. Cela permettrait d'avoir une vision globale.

M. le Maire : Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

ONT VOTE	
	Nelson CHAUDON
	Marie-France PERIGNON
	Alain GERMAIN
	Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD
	Alberto CAMAIONE
	Martine HOURS
	André CAMBI GOURJON
	Mireille FOUASSE
	Stéphane VIDAL représenté par Martine HOURS
	Hélène CASIER
	Thierry PEYRET
	Karine BAUER représentée par Yvette ROUVIER
POUR	27 Christophe GUGLIELMINOTTI
	Yvette ROUVIER
	Gérard CAP DE PON
	Rachel PHILIPPE
	Timothé CHAUDON
	Blandine ASECIO
	Jacques HOURS
	Lou SEGURA
	Roger LANGLET
	Véronique LAUTIER
	Vincent SANCHIS
	Marie-Christine SOULIER
	Jean-Noël GONZALEZ
	Corinne LECHEVALIER BONNIN
	Gilles BIENFAIT

CONTRE	4	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI
ABSTENTION	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

2. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025 – ARTICLE L.2123-24-1-1 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi n°2019-1467 du 27 décembre 2019, « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'état des indemnités des élus pour l'année 2025 conformément à l'article précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123-24-1-1,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) PREND ACTE de la communication de l'état des indemnités des élus pour l'année 2025 conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Il s'agit d'un prendre acte.

ONT VOTE
UNANIMITE

3. M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomenclature M57 donne la possibilité de virements de crédits de chapitre à chapitre.

L'assemblée délibérante doit voter le plafond maximal autorisé par section, sans dépasser le taux de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, comme cela avait été le cas pour le budget 2024 (délibération 24.011 du 12/04/2024) et pour le budget 2025 (délibération 25.032 du 11/04/2025).



Cette fongibilité permet, notamment, d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser, sans attendre, des opérations purement techniques. Elle contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Les virements de crédits opérés feront l'objet d'une information dans les mêmes conditions que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération ne sera valable que pour le budget 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et entre opérations d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1612-28,
 VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et leurs établissements publics administratifs,
 VU la délibération 23.125 du 22 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
 VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et entre opérations d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	31	Nelson CHAUDON		
		Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
		Timothé CHAUDON		
	Blandine ASECIO			
	Jacques HOURS			
	Lou SEGURA			

		Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

4. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT N° 2019-001 – RESTRUCTURATION, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE NATIONALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, parallèlement aux importants travaux de l'école Garrigues Planes (inaugurés le 21 septembre 2023), la commune avait enclenché la phase opérationnelle de la réhabilitation et extension de l'École Nationale, principale école du quartier prioritaire du centre-ville.

Par délibérations, l'autorisation de programme n°2019-001 correspondant à l'opération 4848 « Ecole Nationale » avait fixé la répartition des crédits de paiements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Or, ce chantier complexe a pris du retard en raison de nombreux facteurs. L'année 2025 a toutefois permis de mener des études complémentaires, notamment énergétiques, afin de solliciter de nouvelles subventions spécifiques adaptées à ces critères. En effet, ce projet majeur, d'une ampleur significative, ne peut être porté seul par une commune de 16 000 habitants, et son coût total s'avérera, comme déjà indiqué à plusieurs reprises, supérieur aux prévisions initiales.

Aucune somme supplémentaire n'a été appelée en 2025 par la SPL à la commune.

Le nouveau plan de financement étant toujours en cours de renégociation avec les services de l'État (nombreux rendez-vous des élus de la majorité avec Monsieur le Préfet et ses services), il convient à ce jour de modifier l'autorisation de programme n°2019-001 comme suit :

Opération	Programme	Montant de l'autorisation de programme	Avant 2025	2026	2027	2028	2029
4848	Ecole Nationale	7 055 177 € T.T.C.	682 196 € T.T.C	500 000 € TTC	2 800 000 € T.T.C.	2 372 981 € T.T.C.	700 000 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU les articles L2311-3, L1612-29 et L1612-30 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n°19.136 du 6 octobre 2019,

VU la délibération n°21.034 du 8 avril 2021,

VU la délibération n°23.003 du 20 mars 2023,

VU la délibération n°24.007 du 12 avril 2024,

Vu la délibération n°25.029 du 11 avril 2025,

1°) DÉCIDE, de modifier la répartition des crédits de paiement concernant l'autorisation de programme n° 2019-001, déjà créée sous l'intitulé « Ecole Nationale », à l'opération 4848, et dit que les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme s'établissent comme suit :

Opération	Programme	Montant de l'autorisation de programme	Avant 2025	2026	2027	2028	2029
4848	Ecole Nationale	7 055 177 € T.T.C.	682 196 € T.T.C	500 000 € TTC	2 800 000 € T.T.C.	2 372 981 € T.T.C.	700 000 € T.T.C.

2°) ABROGE la délibération n°25.029 du 11 avril 2025.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Christophe ANDRE : Ce projet a plus de dix ans. Il y a plusieurs erreurs d'appréciation sur ce dossier. Nous avons dénoncé un manque de compétence dans le suivi des travaux, même si vous n'étiez pas Maire à ce moment-là. Nous espérons qu'il se réalise car il est relativement important pour les écoles de la ville et pour le centre-ville comme vous l'évoquiez tout à l'heure.

Luc PERRIN : Il y a dix ans, la Ville lançait ce projet de rénovation et d'agrandissement de cet établissement vétuste et délabré. Aujourd'hui les travaux n'ont toujours pas commencé. Visiblement le bien-être de centaines de petits Beaucairois qui fréquentent cet établissement n'est pas votre priorité. Cependant, nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Contrairement à ce que vous faites, nous, nous travaillons réellement dessus. Effectivement il y a des contraintes importantes. L'école que vous présentez comme « très délabrée » n'est pas spécialement en très bon état mais elle est fonctionnelle. Il n'y a pas de risques sécuritaires majeurs. Je préfère prendre le temps plutôt que gaspiller l'argent public. Je suis quelqu'un de réfléchi et de logique.

Nous avons déposé l'an dernier une demande de co-financement supplémentaire au Fonds Vert, ce qui nous a permis d'avoir des budgets supplémentaires. Nous nous sommes battus, avec Marie-France PERIGNON, pour les avoir.

Ce projet avance. Il y a quinze jours, nous avons eu un rendez-vous avec tous nos services compétents pour faire avancer ce beau projet. Nous, nous n'abandonons pas les Beaucairois. Vous avez tendance à vous faire de la pub sur le dos des Beaucairois et surtout sur celui des petits Beaucairois, c'est votre choix et c'est pitoyable.

N'oubliez pas que ce projet a été bloqué par la SPL dont le Président est votre ami, celui pour qui vous avez voté hier soir à la Communauté de Communes. De ce fait, vous faites partie des personnes qui bloquent ce projet, comme il y a six ans.

Me pointer du doigt, c'est vous pointer vous-même du doigt. Gardez en tête que vous avez des responsabilités dans ce qu'il se passe.

Christophe ANDRE parle sans y avoir été invité et hors micro.

Christophe ANDRE : Vous avez siégé pendant douze ans à la SPL.

M. le Maire : Vous savez que la commune co-finance la SPL. C'est censé être un outil objectif, malheureusement vous vous en êtes servi comme un outil politique monsieur.

Vous n'avez donc aucune crédibilité.

Y-a-t-il donc des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE		
		Nelson CHAUDON
		Marie-France PERIGNON
		Alain GERMAIN
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD
		Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS
		André CAMBI GOURJON
		Mireille FOUASSE
		Stéphane VIDAL représenté par Martine HOURS
		Hélène CASIER
		Thierry PEYRET
		Karine BAUER représentée par Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI
		Yvette ROUVIER
POUR	31	Gérard CAP DE PON
		Rachel PHILIPPE
		Timothé CHAUDON
		Blandine ASECIO
		Jacques HOURS
		Lou SEGURA
		Roger LANGLET
		Véronique LAUTIER
		Vincent SANCHIS
		Marie-Christine SOULIER
		Jean-Noël GONZALEZ
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN
		Gilles BIENFAIT
		Luc PERRIN
		Françoise SELLEM
		Nicolas POZZOLINI
		Myriam EL FOULANI
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Christophe ANDRE
		Cristelle HUGOUNENQ

5. BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2025, de la Ville de Beaucaire, dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	5 200 293,38 €
Affectation du résultat 2024 :	- 1 900 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 300 293,38 €
Titres de recettes émis :	26 280 157,82 €
Total des recettes :	29 580 451,20 €
Mandats émis :	- 23 573 745,83 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 6 006 705,37 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	374 925,46 €
Titres de recettes émis :	10 328 976,03 €
Total des recettes :	10 703 901,49 €

Mandats émis :
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

- 11 765 716,53 €
- 1 061 815,04 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 030-213000326-20260605-DEL26_063-DE



D'où un résultat global des deux sections de : + 4 944 890,33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion 2025 dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?
Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE
UNANIMITE

6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2025, du budget annexe du service de l'Eau dressé par dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	64 719,94 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	64 719,94 €
Titres de recettes émis :	+ 197 499,92 €
Total des recettes :	262 219,86 €
Mandats émis :	- 83 555,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 178 663,91 €
Section d'investissement :	
Solde d'investissement 2024 :	627 626,29 €
Titres de recettes émis :	+ 83 555,95 €
Total des recettes :	711 182,24 €
Mandats émis :	- 4 307,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 706 874,65 €
D'où un résultat global des deux sections de :	+ 885 538,56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE
UNANIMITE

7. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2025, du budget annexe du service Assainissement dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	66 465,37 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	66 465,37 €
Titres de recettes émis :	+ 938 870,21 €
Total des recettes :	1 005 335,58 €
Mandats émis :	- 560 277,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 445 057,79 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Solde d'investissement 2024 :	1 962 085,01 €
Titres de recettes émis :	+ 420 828,76 €
Total des recettes :	2 382 913,77 €
Mandats émis :	- 225 806,57 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 2 157 107,20 €
D'où un résultat global des deux sections de :	+ 2 602 164,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion 2025 dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE
UNANIMITE

***M. le Maire propose de céder la présidence de séance à Marie-France PERIGNON pour la mise au vote des délibérations n°8, 9 et 10 qui concernent les approbations des comptes administratifs.
Cette proposition a été prise à l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante.***

8. BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2025 de la commune de Beaucaire qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 605 à 613 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2025 de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	5 200 293,38 €
Affectation du résultat 2024 :	- 1 900 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 300 293,38 €
Titres de recettes émis :	26 280 157,82 €
Total des recettes :	29 580 451,20 €
Mandats émis :	- 23 573 745,83 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 6 006 705,37 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	374 925,46 €
Titres de recettes émis :	10 328 976,03 €
Total des recettes :	10 703 901,49 €
Mandats émis :	- 11 765 716,53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	- 1 061 815,04 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 4 944 890,33 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L1612-12 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 030-213000326-20260605-DEL26_063-DE



1°) APPROUVE le compte administratif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'exercice 2025.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Tout d'abord, je souhaite commencer par remercier les services de la mairie pour le travail important qu'ils ont fourni tout au long de l'année, et plus particulièrement le service des finances et la direction générale, qui ont travaillé dur sur les comptes administratifs que je vais vous présenter ainsi que sur la préparation du budget. Comprendre et faire avec les règles de l'État, qui changent perpétuellement et qui sont souvent aberrantes, n'est jamais simple, quand on parle de simplification, nous en sommes aujourd'hui encore bien loin.

Je vais donc vous présenter les comptes administratifs de l'exercice 2025 et je parlerai globalement des trois budgets : celui du budget principal de la Ville, ainsi que ceux des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Tout d'abord, notons que les comptes 2025 démontrent une nouvelle fois la gestion saine de la commune que nous menons maintenant depuis plusieurs années. Car oui nous menons une gestion sérieuse et rigoureuse des finances et malgré un contexte toujours plus contraint, les résultats sont là. En neuf ans, l'épargne nette annuelle de la commune a augmenté de près de 215 %, ce qui est un indicateur particulièrement important de la solidité financière de notre collectivité. Cette épargne nette atteint aujourd'hui 4 422 684,75 €, ce qui nous permet de financer nos investissements tout en conservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Pour l'exercice 2025, le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 6 006 705,37 €, un résultat d'investissement de -1 061 815,04 €, ce qui est logique compte tenu du niveau d'investissement que nous avons réalisé en 2025, soit un résultat global des deux sections de 4 944 890,33 €. Ces chiffres confirment la solidité financière de notre collectivité, malgré un contexte national chaque jour plus incertain et des contraintes qui pèsent lourdement sur les finances locales.

Je le rappelle régulièrement, depuis plusieurs années, les communes doivent faire face à des charges toujours plus nombreuses, souvent décidées par l'État et bien souvent sans compensation financière. Dans ce contexte, beaucoup de communes en France ont choisi d'augmenter la fiscalité et de faire peser le poids du désengagement de l'État sur leurs administrés.

Ce n'est pas le choix que nous faisons à Beaucaire depuis plus de 10 ans après 3 années baisses consécutives, nous avons en responsabilité gelé les taux communaux sans aucune augmentation.

À Beaucaire, nous privilégions la chasse aux mauvaises dépenses, les économies et la gestion en bon père de famille. C'est cette gestion rigoureuse qui nous permet aujourd'hui de maintenir des comptes dans le vert tout en continuant à investir massivement.

Il faut également rappeler que Beaucaire a été particulièrement touchée par la baisse des dotations de l'État. Depuis 2014, cette baisse représente pour notre commune une perte cumulée de plus de 4,1 millions d'euros. Ce sont autant de moyens qui auraient pu être consacrés à des projets utiles pour les Beaucairoises et les Beaucairois.

Pendant ce temps-là, l'État continue de demander toujours plus aux collectivités, alors même que ce sont elles qui sont les moteurs de l'économie locale par leurs investissements.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la commune a cette année encore été particulièrement active et dynamique sur tous les plans. Les services municipaux ont continué d'assurer pleinement leurs nous avons poursuivi un soutien important à la vie associative, aux actions sociales mais aussi sur la sécurité et la tranquillité publique. Malgré l'inflation et la hausse des coûts, notamment sur les fluides, les fournitures ou les réparations, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, ce qui témoigne du sérieux du travail réalisé par les services municipaux.

En matière de masse salariale, la commune a dû absorber plusieurs évolutions décidées au niveau national, notamment l'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires territoriaux. Malgré cela, nous avons réussi à contenir la masse salariale tout en poursuivant sa politique sociale envers les agents municipaux et en reconnaissant l'expérience et le savoir-faire de nombreux agents communaux.

Concernant la section d'investissement, sur ce compte administratif 2025 je me satisfais des investissements réalisés, tout comme de ceux qui sont en cours et de ceux qui arrivent. Les Beaucairois voient bien que les choses avancent, que les projets se concrétisent et que la ville continue de se transformer, c'est d'ailleurs le message fort

qui a été envoyé le 15 mars dernier avec un score historique dépassant les 60. Beaucairois l'ont bien compris la commune est bien gérée et avance d'année en année. En matière d'équipements sportifs, nous avons mené à bien la livraison du tout nouveau terrain synthétique du complexe Fernand Lamouroux, qui bénéficie désormais d'un éclairage moderne, performant et beaucoup moins énergivore, répondant aux exigences actuelles. Dans le même temps, les tribunes du stade Philibert Schneider ont été entièrement rénovées afin d'améliorer l'accueil du public et les conditions pour les clubs et les sportifs.

Nos efforts ont également été poursuivis en faveur de nos plus jeunes (garrigues planes ?). Nous avons à ce titre mené de multiples travaux dans nos écoles, les travaux du quotidien évidemment et je salue nos agents à ce titre qui œuvre toute l'année, mais je pense aussi au grand plan numérique qui s'est traduit avec l'équipement de toutes les classes de primaires d'écrans numériques, je pense aussi à la climatisation de la crèche, aux différents travaux menés sur les toitures, autant d'efforts menés pour améliorer encore les conditions de travail des professionnels et d'accueil de nos plus jeunes.

Nous avons également poursuivi les travaux importants sur nos infrastructures routières. La rénovation de la Route de Nîmes a connu une nouvelle phase importante, menée à bien avec le souci permanent de limiter au maximum l'impact pour les usagers comme pour les commerçants du secteur. Cette entrée de ville répond désormais à des exigences modernes et constitue une amélioration concrète à la fois sur son usage, pour les piétons, pour les cyclistes, tout comme les automobilistes ou les usagers des transports en commun. Nous avons également travaillé sur les réseaux et les raccordements, moins visible mais tout aussi importants pour ne pas répéter les erreurs commis par de précédentes municipalités.

Dans le même esprit, nous avons continué notre effort sur les voiries communales et agricoles avec la rénovation de plusieurs chemins qui en avaient bien besoin, comme le chemin du Mas d'Assac, le chemin des Palombes ou encore celui des Tourterelles. Ces travaux sont essentiels pour les riverains comme pour nos exploitants agricoles et sont d'ailleurs largement salués et reconnus.

Parmi les opérations attendues depuis longtemps, je peux également citer la démolition de l'îlot des Pêcheurs qui a enfin pu être engagée, avec les premiers travaux de remblaiement qui ont marqué une étape importante dans la transformation de cet îlot en plein centre ancien après des années d'immobilisme. Certains s'étaient résignés, nous l'avons fait.

Nous avons également mené la rénovation et la sécurisation complète de la place située devant l'Institut d'Alzon afin de remettre de la cohérence dans les cheminements, d'améliorer les accès et de sécuriser cet espace particulièrement fréquenté notamment par les nombreux écoliers et parents d'élèves mais pas que car comme je le disais sur chaque investissement nous pensons global, et c'est pour cela que nous avons également souhaité dans le cadre de cette opération à retravailler le carrefour qui n'était pas logique, c'est désormais du passé, nous sommes venus remettre de la cohérence et plus de sécurité.

Le quartier Sud Canal a lui aussi connu de nombreuses avancées très concrètes cette année. Ce projet structurant pour l'avenir de Beaucaire continue de progresser et constituera à terme une véritable plus-value pour notre ville, vous l'aurez remarqué les travaux avancent, et nous y veillons avec des échanges réguliers avec la SPL...

Parallèlement à ces projets structurants, nous avons poursuivi un travail constant d'entretien et de rénovation de notre patrimoine communal tout au long de l'année. Des travaux ont ainsi été réalisés dans nos arènes, dans nos cimetières et sur plusieurs de nos monuments historiques afin de préserver ce patrimoine auquel les Beaucairois sont particulièrement attachés et de nombreuses études ont pu se poursuivre.

Enfin, je veux rappeler que la sécurité reste une priorité pour notre municipalité. Cette année encore, nous avons poursuivi l'extension du réseau de vidéoprotection et renforcé les équipements de notre police municipale afin de leur donner les moyens d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Je pourrais encore citer de nombreux autres investissements réalisés cette année pour améliorer le quotidien des Beaucairois comme la rénovation du parking du square Eyssette ou encore la reprise de l'avenue Terre d'Argence, mais je ne peux évidemment tout détailler.

Nous sommes dans une situation financière extrêmement saine et beaucoup de communes nous envient cette gestion. J'en veux pour preuve par exemple notre endettement, lorsque la capacité maximale de désendettement fixée par les finances publiques se situe entre 11 et 13 ans, notre commune se situe aujourd'hui à moins de 5 ans. Nous sommes donc très largement dans le vert et tout le monde ne peut pas en dire autant.

Concernant les budgets annexes, les résultats sont eux aussi positifs. Le budget annexe du service de l'eau présente un résultat global de 885 538,56 €. Le budget annexe du service de l'assainissement présente quant à lui un résultat global de 2 602 164,99 €. Comme vous pouvez le constater, ces budgets sont eux aussi gérés de manière saine et équilibrée.

Pour conclure, ces comptes administratifs 2025 montrent une nouvelle fois que la gestion financière de notre commune est sérieuse et rigoureuse, que les dépenses sont maîtrisées, que les investissements se poursuivent et que la commune continue d'avancer malgré un contexte national parfois difficile pour les collectivités locales. C'est

le résultat du travail mené par l'ensemble de l'équipe municipale et par les se
nouvelle fois à remercier.

Y-a-t-il des questions sur cette présentation ?

Luc PERRIN : Quelques chiffres et ratio positifs peuvent éventuellement indiquer que la ville est correctement gérée d'un point de vue comptable, mais pas plus.

Si une épargne nette de 4,4 millions d'euros permet éventuellement de montrer que la Ville maîtrise ses dépenses, mais ne permet pas de prouver que la Ville offre une bonne qualité de service à ses habitants.

Ainsi, la maîtrise de la masse salariale ne permet pas plus de montrer que les services municipaux sont bien organisés et que le personnel a les moyens humains et matériels de travailler.

Que le niveau de la dette soit en baisse confirme seulement que la Ville a une fois de plus pas réaliser les dépenses d'équipement annoncées, soit seulement 6,3 millions prévus sur les 17,3 millions d'euros prévus en début d'année 2025.

A Beaucaire, le niveau de sous-investissement est chronique depuis douze ans. J'en veux pour preuve le retard pris sur la rénovation des voiries urbaines et rurales qui sont dans un état déplorable et le retard pris sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Alors bien-sûr, M. le Maire, vous aurez beau jeu de redire que vous avez été élu avec 60% des suffrages exprimés. Le fait que 34% des Beaucairois inscrits aient voté pour vous devrait normalement vous emmener vers un peu plus d'humilité.

Christophe ANDRE : Je reviens sur ce dernier point. On vous a félicité suite à votre élection. Vous en faites beaucoup, si on compare aux autres maires du RN. L'opposition représente 40%, vous pouvez faire preuve d'autocritique. Votre position n'est pas portée vers l'avenir, changez de genre un peu. Le Maire de Saint-Gilles a fait, lui, 84% sans aucun socle, sans aucun parti politique. Sur le Budget, vous annoncez une augmentation de l'épargne nette de 215% mais je préfère me fier à la capacité d'autofinancement car ces chiffres sont donnés par l'État et sont retransmis dans les comptes publics. Ils sont bien inférieurs à ceux lorsque j'étais dans les municipalités entre 2001 et 2008. Vous annoncez une augmentation de 215% en 9 ans, pourquoi ne pas mettre sur les 12 ans ?

Vous citez la fiscalité. Certes vous n'avez pas bougé les taux et c'est une bonne chose. Mais les bases ont augmenté, la preuve c'est que vos recettes fiscales ne cessent d'augmenter et donc abonder le budget de la commune.

En ce concerne les investissements, j'avais dénoncé sur le précédent conseil que vous aviez fait un effet d'annonce repris par la presse de 35M€. Luc PERRIN chiffre à 17,3M€ et vous annoncez 11M€ de réalisés. Vous comptez les remboursement d'emprunts et les virements d'ordre effectués au cours de l'année. La réalité est de 6,6M€. En 12 ans, vous avez fait 4,5M€ en moyenne. En 2025, vous avez bien investi et c'est bien mais ce n'est pas les chiffres mirobolants annoncés. En ce qui concerne la masse salariale, elle a augmenté en 12 ans de 2M€. Alors certes, c'est relativement maîtrisé car ce n'est pas uniquement de votre responsabilité et vous avez raison de dire qu'il y a une augmentation du coût de la vie et de l'indice de fonctionnaire, mais il y a aussi eu une augmentation du nombre d'agents que vous maquillez comptablement.

En ce qui concerne l'îlot des pêcheurs et Sud Canal, vous avez fait les choses au bout de 12 ans, et on peut vous féliciter vous car c'est vous qui avez fait avancer les choses. Sud Canal on en est encore bien loin. Quand j'ai quitté la municipalité en 2008, le permis était déposé. Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été suivi sous l'équipe BOURBOUSSON. Au bout de 12 ans, il y a deux bâtiments, c'est déjà ça. En 2008, 80% des acquisitions foncières avaient été réalisées.

Vous parlez de la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais d'une année sur l'autre, il y a une augmentation de 2M€. Il y a une augmentation identique au niveau des recettes par ailleurs. Quelles sont les raisons objectives de manière comptable pour expliquer cette augmentation ?

M. le Maire : Très bien. Monsieur PERRIN disait que les chiffres prouvaient une qualité comptable mais que la qualité comptable ne montrait pas la qualité de service pour les habitants. La qualité de service pour les habitants, c'est jugé par les urnes et les urnes ont parlé, il y a tout juste un mois. Peut-être que vous avez la mémoire qui flanche, et si c'est le cas je m'en excuse. Lorsque l'on a les chiffres dans le positif et que l'on a les résultats des élections qui prouvent que la qualité de service rendu aux Beaucairois les satisfait, au final, cela convient.

Je vous remercie de dire que les chiffres sont très positifs. Je suis Beaucairois depuis toujours, je vis dans le centre-ville, je viens de ré-acheter dans le centre-ville à deux pas d'ici, je vois les Beaucairois tous les jours, j'échange avec eux donc je suis à leur écoute et leur disposition. De là à dire que tout va bien et que tout est beau. J'ai la volonté d'améliorer la qualité du cadre de vie des Beaucairois mais je pense que le travail mené depuis 12 ans est clairement positif et plébiscité. Je continue à travailler pour les Beaucairois.

Pour Monsieur ANDRE, tous les maires RN sont repassés au premier tour et je suis sûr que vous êtes très fier de ma famille. Vous parlez aussi de mettre autour de la table l'opposition municipale mais vous êtes très compliqué et stérile. Vous l'avez d'ailleurs prouvé hier soir. Hier soir vous avez trahi les Beaucairois. C'est donc très compliqué pour la suite. Ma grand-mère me disait « n'écoutes pas les critiques de personnes dont tu n'écouteras pas les conseils ». Vos conseils et vos critiques sont stériles. Lors du premier conseil municipal, j'ai bien dit que j'étais prêt à mettre tout le monde autour de la table à condition d'être constructif. Sauf que vous ne l'êtes pas.

Pour l'îlot des pêcheurs, vous vous plaignez d'un immobilisme pendant 12 ans mais c'est un dossier qui durait depuis 40 ans, que vous avez laissé pourrir. J'agis, vous critiquez car ça ne va pas assez vite. C'est très lourd votre façon de faire.

Sur l'augmentation de 10% dont vous parliez, on peut vous apporter une réponse précise mais ce n'est pas la chose la plus alarmante et vous l'avez-vous-même dit « le bilan comptable est bon ». C'est un enchaînement de petits détails mais il n'y a pas de problème particulier.

Françoise SELLEM : En réponse à ce que vous avez dit, il n'a pas pu vous échapper durant la campagne électorale, que ce soit « Unis pour Beaucaire » ou « Beaucaire Esprit libre » nous n'avons pas la même vision des intérêts des Beaucairois et la même conception de l'avenir de la ville, ce qui explique que des Beaucairois, même si ils sont en minorité, aient voté pour nous. Donc nous ne les trahissons pas car nous portons leur parole. Il n'est pas question de trahison. On trahit les gens auprès de qui on est fidèle et en qui on fait confiance... Nous ne voyons pas où est la trahison, nous avons honoré la voix des Beaucairois qui ont voté pour nous.

Nous vous respectons car vous êtes notre Maire, mais nous vous demandons du respect également.

M. le Maire : J'appelle un chat un chat Madame SELLEM. Vous avez eu la possibilité de changer mais vous avez préféré vous soumettre à Monsieur MARTINEZ. Beaucaire a été mis de côté pendant 12 ans. Vous faisiez partie de la majorité de Monsieur MARTINEZ, qu'avez-vous fait pour Beaucaire pendant toutes ces années ? Vous avez laissé installer des médecins sur Bellegarde et sur Jonquières-Saint-Vincent, sans faire en sorte qu'un seul ne vienne à Beaucaire. Vous avez tout laissé filé. Si c'est cela ne pas trahir les Beaucairois, c'est votre point de vue. Vous l'avez fait et vous en portez la responsabilité.

Françoise SELLEM : Vous savez que c'est faux. Des choses ont été faites par la Communauté de Communes. Les budgets pour le Palais des Congrès sont votés depuis des années ...

M. le Maire : C'est faux !

François SELLEM : Les médecins vous savez que c'est compliqué et que nous ne pouvons pas leur imposer le lieu d'installation. Vous nous reprochez des choses fausses.

M. le Maire : Pour reprendre vos mensonges : sur la salle des Congrès, la première fois que des crédits budgétaires intéressants ont été mis, c'était lors du dernier conseil de la CC, à hauteur de 2M€ sur un projet à 7M€. Les budgets ne sont pas prévus par la CC à ce jour.

Pour les médecins, je les ai rencontrés. Deux d'entre eux sont arrivés à la Communauté de Communes et ont demandé de s'installer à Beaucaire au Président de la CCBTA. Ils ont été gentiment redirigés vers Jonquières-Saint-Vincent et Bellegarde. Nous ne pouvons pas leur imposer mais visiblement on leur a imposé de s'installer ailleurs et les empêcher de s'installer à Beaucaire.


Vous ne dites que des mensonges.

Revenons-en aux Comptes administratifs.

Luc PERRIN : Je tiens à rappeler que seulement 26% des Communauté de Communes sont présidées par les Maires des villes centre. La finalité des Communautés de Communes n'est pas de favoriser la ville dont le Président est issu mais, au contraire, d'assurer une gestion équitable entre les différentes communes membres. Vous justifiez la nécessité de récupérer la présidence de la CCBTA en affirmant que la ville de Beaucaire serait discriminée. C'est un argument subjectif et nous connaissons la proportion de votre parti politique à se victimiser. Votre prédécesseur avait intenté un procès pour discrimination politique contre la présidente de région, procès qu'il a finalement perdu. La gestion de la CCBTA par Monsieur MARTINEZ n'est bien entendu pas parfaite et ne l'était pas. Mais je vous assure pendant mon mandat de conseiller communautaire, j'aurai dénoncé toute discrimination de la ville de sa part. J'aurai tout fait pour la faire cesser.

Il ne vous a pas échappé que je me suis présenté contre vous lors des élections municipales. Je l'ai fait car je considérais que votre gestion n'est pas bonne pour la ville de Beaucaire et ses habitants. Par cohérence et par respect

pour les 26% d'électeurs qui ont voté pour notre ville, je n'ai pas souhaité vous je suis certain que vous reproduirez les mêmes schémas qu'à Beaucaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026 Reçu en préfecture le 09/06/2026 Publié le 09/06/2026 ID : 030-213000326-20260605-DEL26_063-DE	
--	---

M. le Maire : Vous parlez d'équité. C'est important de gérer équitablement. C'est justement ce que j'ai souhaité mettre en avant. Effectivement, Beaucaire a été mise de côté. Beaucaire ne touche pas ce que Beaucaire devrait toucher. Beaucaire a été vraiment mise sur la touche et c'est une réalité. Vous pouvez la contester et dire ce que vous voulez, mais c'est un fait. Quand on écoute Monsieur MARTINEZ, si cela n'avance pas c'est de la faute du Maire de Beaucaire. Il a les commandes de la Communauté de Communes et se cache derrière les autres.

Je souhaite instaurer enfin de l'équité et c'est pour cela que je me suis présenté à la Présidence de la Communauté de Communes. Vous avez, en réalité, voté pour Monsieur MARTINEZ contre Monsieur CHAUDON. Vos électeurs vous auraient donné mandat de faire barrage contre moi-même. Je ne suis pas certains que tous vos électeurs ont le même discours que vous. Les Beaucairois souhaitent que leur ville se développe quelque soit le président et dans l'ensemble ils ne sont pas satisfaits de la gestion de Monsieur MARTINEZ.

Christophe ANDRE : Vous nous qualifiez de traître. Comment qualifiez-vous les électeurs qui vous ont permis d'être élu hier soir, de Jonquières-Saint-Vincent et Bellegarde ?

M. le Maire : Beaucaire est la ville la plus contributrice, la plus peuplée, ayant le patrimoine culturel le plus important, la plus importante économiquement et la plus attrayante touristiquement. Pour en avoir discuté avec de nombreux habitants de notre territoires comme les Jonquiérois, ils comprennent totalement que le Maire de la commune centre puisse présider la Communauté de Communes à condition qu'il le fasse de manière équitable. La trahison vient des personnes qui ne comprennent pas cette logique.

M. le Maire cède la parole à Marie-France PERIGNON, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Marie-France PERIGNON : Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	26	Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
		Timothé CHAUDON		
		Blandine ASECIO		
		Jacques HOURS		
		Lou SEGURA		
		Roger LANGLET		
Véronique LAUTIER				
Vincent SANCHIS				
Marie-Christine SOULIER				
Jean-Noël GONZALEZ				
Corinne LECHEVALLIER BONNIN				
Gilles BIENFAIT				
CONTRE	2	Christophe ANDRE		
		Cristelle HUGOUNENQ		
ABSTENTION	4	Luc PERRIN		
		Françoise SELLEM		
		Nicolas POZZOLINI		
		Myriam EL FOULANI		

9. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE ADM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2025 du budget annexe du service de l'Eau qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 51 à 53 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe du service de l'Eau de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	64 719,94 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	64 719,94 €
Titres de recettes émis :	+ 197 499,92 €
Total des recettes :	262 219,86 €
Mandats émis :	- 83 555,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 178 663,91 €
Section d'investissement :	
Solde d'investissement 2024 :	627 626,29 €
Titres de recettes émis :	+ 83 555,95 €
Total des recettes :	711 182,24 €
Mandats émis :	- 4 307,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 706 874,65 €
D'où un résultat global des deux sections de :	+ 885 538,56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2025.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Marie-France PERIGNON : Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE	
POUR	26 Marie-France PERIGNON Alain GERMAIN Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD Alberto CAMAIONE Martine HOURS André CAMBI GOURJON Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Hélène CASIER Thierry PEYRET
	représenté par Martine HOURS

		Karine BAUER représentée par Christophe GUGLIELMINOTTI Yvette ROUVIER Gérard CAP DE PON Rachel PHILIPPE Timothé CHAUDON Blandine ASECIO Jacques HOURS Lou SEGURA Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT
CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ
ABSTENTION	4	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI

10. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2025 du budget annexe du service Assainissement qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 52 à 54 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe du service Assainissement de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	66 465,37 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	66 465,37 €
Titres de recettes émis :	+ 938 870,21 €
Total des recettes :	1 005 335,58 €
Mandats émis :	- 560 277,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 445 057,79 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	1 962 085,01 €
Titres de recettes émis :	+ 420 828,76 €
Total des recettes :	2 382 913,77 €
Mandats émis :	- 225 806,57 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 2 157 107,20 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 2 602 164,99 €**

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires générales / Sécurité
/ Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2025.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Marie-France PERIGNON : Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	26	Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
		Timothé CHAUDON		
		Blandine ASECIO		
		Jacques HOURS		
		Lou SEGURA		
		Roger LANGLET		
Véronique LAUTIER				
Vincent SANCHIS				
Marie-Christine SOULIER				
Jean-Noël GONZALEZ				
Corinne LECHEVALLIER BONNIN				
Gilles BIENFAIT				
CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ		
ABSTENTION	4	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI		

M. le Maire reprend la Présidence de la séance.

11. BUDGET PRINCIPAL VILLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2025 du budget principal Ville de la Commune de BEUCAIRE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	5 200 293,38 €
Affectation du résultat 2024 :	- 1 900 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 300 293,38 €
Titres de recettes émis :	26 280 157,82 €

Total des recettes :	29 580 451,20 €
Mandats émis :	- 23 573 745,83 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 6 006 705,37 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	374 925,46 €
Titres de recettes émis :	10 328 976,03 €
Total des recettes :	10 703 901,49 €
Mandats émis :	- 11 765 716,53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	- 1 061 815,04 €
Restes à réaliser 2025 en dépenses :	- 6 082 914,58 €
Restes à réaliser 2025 en recettes :	+ 6 104 025,72 €
Résultat 2025 :	- 1 040 703,90 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 2 300 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 706 705,37 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 061 815,04 € à la ligne D001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances
 / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE :

- l'affectation de la somme de 2 300 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 706 705,37 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 061 815,04 € à la ligne D001 de la section d'investissement.

2°) ÉTABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 2 300 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	27	Nelson CHAUDON		
		Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
Timothé CHAUDON				
Blandine ASECIO				
Jacques HOURS				

		Lou SEGURA Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

12. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2025 du budget annexe du service de l'Eau laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	64 719,94 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	64 719,94 €
Titres de recettes émis :	+ 197 499,92 €
Total des recettes :	262 219,86 €
Mandats émis :	- 83 555,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 178 663,91 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	627 626,29 €
Titres de recettes émis :	+ 83 555,95 €
Total des recettes :	711 182,24 €
Mandats émis :	- 4 307,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 706 874,65 €
Restes à réaliser 2025 en dépenses :	- 291 383,53 €
Restes à réaliser 2025 en recettes :	+ 220 000,00 €
Résultat 2025 :	+ 635 491,12 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 100 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme 78 663,91 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 706 874,65 € à la ligne R001 de la section d'investissement

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires générales
Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 100 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 78 663,91 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 706 874,65 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ÉTABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 100 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE		
		Nelson CHAUDON Marie-France PERIGNON Alain GERMAIN Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD Alberto CAMAIONE Martine HOURS André CAMBI GOURJON Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL représenté par Martine HOURS Hélène CASIER Thierry PEYRET Karine BAUER représentée par Yvette ROUVIER Christophe GUGLIELMINOTTI Yvette ROUVIER Gérard CAP DE PON Rachel PHILIPPE Timothé CHAUDON Blandine ASECIO Jacques HOURS Lou SEGURA Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT
POUR	27	
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

13. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2025 du service de l'assainissement

laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2024	66 465,37 €
Affectation du résultat 2024 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	66 465,37 €
Titres de recettes émis :	+ 938 870,21 €
Total des recettes :	1 005 335,58 €
Mandats émis :	- 560 277,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 445 057,79 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2024 :	1 962 085,01 €
Titres de recettes émis :	+ 420 828,76 €
Total des recettes :	2 382 913,77 €
Mandats émis :	- 225 806,57 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	+ 2 157 107,20 €
Restes à réaliser 2025 en dépenses :	- 400 503,52 €
Restes à réaliser 2025 en recettes :	+ 320 000,00 €
Résultat 2025 :	+ 2 076 603,68 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 200 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 245 057,79 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 2 157 107,20 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Politique de la Ville / finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 200 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068
- les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 245 057,79 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 2 157 107,20 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ÉTABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 200 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE	
POUR	27
	Nelson CHAUDON Marie-France PERIGNON Alain GERMAIN Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD Alberto CAMAIONE Martine HOURS André CAMBI GOURJON Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Hélène CASIER Thierry PEYRET
	représenté par Martine HOURS

		Karine BAUER Christophe GUGLIELMINOTTI Yvette ROUVIER Gérard CAP DE PON Rachel PHILIPPE Timothé CHAUDON Blandine ASECIO Jacques HOURS Lou SEGURA Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

14. BUDGET PRIMITIF 2026 – TAUX D'IMPOSITION – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'en 2026, comme depuis 2014, la municipalité œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des Beaucairois en choisissant, à l'inverse de nombreuses communes en France, de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Ce gel de la fiscalité est rendu possible grâce à la bonne santé financière de la commune et à une gestion en bon père de famille.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal qu'en année de renouvellement des conseils municipaux, les taux des impôts locaux doivent être votés avant le 30 avril de l'année d'application, que les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux et que la réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

De plus, les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont établies conformément aux textes suivants :

- Le code général des Collectivités Territoriales,
- Le code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Les lois des finances annuelles,
- Le produit fiscal attendu pour l'année en cours,
- Les ressources nécessaires à l'équilibre financier du budget ville 2025 étant établies pour cette année à 9 400 000 €,

Pour mémoire, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 dite loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

L'article de loi précité précise également que cette suppression progressive de la TH, mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023, s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021.

Depuis 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et la commune doit à nouveau voter son taux annuellement.

Considérant que le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties fixé pour 2021 à 50,70%

résultait donc de l'addition du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2026 et du taux départemental de la taxe foncière pour les propriétés bâties pour 2026 (soit 24,65%)

Considérant que la municipalité entend poursuivre son objectif de ne pas augmenter la fiscalité locale afin de préserver le pouvoir d'achat des Beaucairois en tenant ainsi les engagements de campagne de Nelson CHAUDON qui, comme son prédécesseur, n'a jamais augmenté les taux depuis plus de dix ans, et qui ne les augmentera les prochaines à venir.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2026 (correspondant au taux communal de 2020 ajouté au taux départemental de 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation),
- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2026 à son niveau de 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 soit 52,10%,
- De fixer le taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2026 à 14,35 % comme en 2023 – 2024 et 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

VU les lois des finances annuelles,

VU le produit fiscal attendu cette année,

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu en date du 27 mars 2026,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) FIXE les taux d'imposition 2026 des taxes locales comme suit :

- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2026 (correspondant au taux communal de 2020 de 26,05% ajouté au taux départemental de 2020 de 24,65%, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation),
- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2026 au même niveau qu'en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, soit 52,10%,
- Taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2026 à 14,35 % comme en 2023 – 2024 et 2025.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'état 1259 COM sur lequel seront reportés les taux ci-dessus.

M. le Maire : En 2026, tout comme depuis près de 12 ans, la municipalité de Beaucaire réaffirme son engagement à préserver le pouvoir d'achat des Beaucairois. Contrairement à de nombreuses communes, aucun taux de fiscalité locale n'a été augmenté depuis plus de 10 ans, nous les avons même baissés. Ce gel fiscal est rendu possible grâce à notre gestion rigoureuse et l'excellente santé financière de la commune. La politique fiscale menée par mon prédécesseur, que j'ai souhaitée poursuivre, reflète une volonté claire de soutenir nos concitoyens et à rendre Beaucaire attractive.

Contrairement à certaines villes de même taille aux alentours où la fiscalité est un frein, Beaucaire opte pour une stratégie qui soutient à la fois le développement économique et le bien-être des habitants.

Comme vous le savez les taux des taxes locales doivent être votés chaque année, conformément aux obligations légales. Je vous propose que nous passions au vote.

Y-a-t-il des interventions ?

Christophe ANDRE : Les baisses que vous évoquez ont été de 0,05% donc c'est très peu. Les communes pour lesquelles les taux fiscaux ont très peu bougés et que nous, propriétaires, payons. Certaines communes ont voulu baisser leur taux de taxe foncière, mais ce n'est pas le cas ici.

M. le Maire : Oui, merci de reconnaître que nous avons baissé les taux pendant trois années. Pour des communes de même strate, je peux vous citer : Pont-Saint-Esprit +9%, Vauvert +8% et Bagnols-sur-Cèze +9% par rapport à nous sur le bâti. Sur le non-bâti, nous sommes à 52,10%, alors que Pont-Saint-Esprit est à 99%, Vauvert à 92% et Bagnols-sur-Cèze à 67%.

Christophe ANDRE : Lisez !

M. le Maire : Qui êtes-vous pour me dire ce que je dois faire ? Passons au vote.

Christophe ANDRÉ parle une nouvelle fois hors micro sans y avoir été invité.

M. le Maire : Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	27	Nelson CHAUDON		
		Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
		Timothe CHAUDON		
		Blandine ASECIO		
		Jacques HOURS		
Lou SEGURA				
Roger LANGLET				
Véronique LAUTIER				
Vincent SANCHIS				
Marie-Christine SOULIER				
Jean-Noël GONZALEZ				
Corinne LECHEVALLIER BONNIN				
Gilles BIENFAIT				
CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ		
ABSTENTION	4	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI		

15. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2026 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif de l'année 2026 du budget principal Ville de la commune de Beaucaire, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2026, et ce, conformément au

débat d'orientations budgétaires intervenu en date du 27 mars 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal Ville comme suit :

• Section de fonctionnement :

- en dépenses : 26 640 732,37 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 800 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : 26 640 732,37 € comprenant la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2025 du budget principal Ville d'un montant de 3 706 705,37 € à la ligne R 002.

• Section d'investissement :

- en dépenses : 18 807 625,72 € dont 6 082 914,58 € de restes à réaliser 2025 et 1 061 815,04 € de résultats déficitaires de l'exercice 2025 du budget principal Ville à la ligne D001 ;
- en recettes : 18 807 625,72 € dont 6 104 025,72 € de restes à réaliser 2025 ; 2 300 000,00 € correspondant à l'affectation du résultat 2025 et 1 800 000,00 € de virement de la section de fonctionnement.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2026 du budget principal Ville de 45 448 358,09 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L1612-27 et suivants, L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 26-029 du 17 avril 2026 sur la mise en place de la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 27 mars 2026,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) VOTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'année 2026 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et entre opérations d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026,

3°) ADOPTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'année 2026 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

4°) VOTE spécifiquement le montant des subventions à allouer aux associations indiquées en annexe aux pages 362 à 364 qui seront versées courant de l'exercice 2026 sur présentation d'un dossier comprenant le Contrat d'Engagement Républicain à remettre en mairie et imputées au chapitre 65 article 65748.

5°) VOTE une participation au CCAS de Beaucaire d'un montant de 800 000 €.

6°) VOTE une participation au SIVU de la piscine de Beaucaire Tarascon d'un montant de 450 000 €.

7°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Concernant la présentation de ce budget primitif 2026, je souhaite tout d'abord rappeler le contexte

dans lequel nous devons aujourd'hui élaborer les budgets de notre collectivité. En effet, nous traversons une période particulièrement instable, à la fois internationale. Les tensions géopolitiques mondiales ont des conséquences directes sur nos équilibres économiques, en alimentant une inflation persistante qui touche notamment les prix de l'énergie, des matières premières et de nombreux biens indispensables au fonctionnement des collectivités et au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Les crises internationales successives, et notamment les conflits au Moyen-Orient, dont la guerre en cours en Iran, contribuent directement à ces tensions. Les perturbations entraînent une hausse durable des prix, avec un impact immédiat par exemple sur le prix à la pompe pour les ménages, mais également sur les coûts de fonctionnement des collectivités, carburants pour les services techniques, chauffage des bâtiments, ou encore les coûts des marchés publics qui se retrouvent indexés sur ces nombreuses hausses.

À cette instabilité internationale s'ajoute une situation nationale particulièrement contrainte. Les finances publiques françaises demeurent structurellement dégradées, avec un niveau de déficit le plus élevé de la zone euro résultat de la politique absurde menée par le gouvernement de notre Mozart de la finance main dans la main avec ceux censés incarnés la sagesse mais qui ont conduit notre pays dans une situation budgétaire catastrophique à force de compromissions encore une dernière il y a peu avec le rétropédalage sur la liberté de travail le 1^{er} mai. Dans ce contexte, les orientations retenues dans la dernière loi de finances traduisent une logique de coupes budgétaires dans laquelle les collectivités territoriales sont une nouvelle fois mises à contribution, et par lesquelles tous les services publics sont dégradés.

Cette situation se traduit par des baisses continues des dotations de l'Etat qu'on regarde en chiffres ou même à l'euro constant du fait de l'inflation et de l'augmentation continue des charges locales. Les marges de manœuvre des communes et des intercommunalités s'en trouvent mécaniquement réduites, alors même que les attentes de la population et les exigences de service public continuent de croître.

Dans le même temps, les décisions prises par des élites déconnectées au niveau national viennent alourdir directement les charges des collectivités, comme l'augmentation progressive des cotisations versées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Le décret du 31 janvier 2025 prévoit ainsi une hausse étalée dans le temps, représentant pour notre commune une charge supplémentaire significative, estimée à environ 124 000 euros dès cette année et près de 500 000 euros à terme.

Dans ce contexte global d'incertitude économique, d'inflation importée par les crises internationales et de contraintes budgétaires nationales renforcées, les collectivités sont confrontées à un niveau d'instabilité rarement atteint. C'est dans cet environnement particulièrement exigeant que nous avons construit ce budget 2026, avec un principe de prudence que nous continuons d'appliquer sans relâche.

Mais toujours avec la même ambition pour Beaucaire.

Car malgré ce contexte particulièrement difficile, nous avons fait le choix de continuer à investir pour l'avenir de notre ville et pour améliorer le quotidien des Beaucairois.

Si nous pouvons aujourd'hui maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmenter les impôts et tout en préservant la solidité financière de la commune, c'est parce que depuis plus de dix ans notre municipalité mène une politique de gestion rigoureuse et responsable.

Depuis 2014, nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses de fonctionnement, d'optimiser l'organisation municipale et de chasser les dépenses inutiles lorsque cela était nécessaire. Cette gestion sérieuse nous permet aujourd'hui d'absorber des hausses de charges imposées par l'État, de compenser la baisse des dotations, tout en continuant à investir pour notre ville.

Je souhaite d'ailleurs rappeler que cette année encore, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Dans un contexte où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est déjà fortement fragilisé, il nous semble essentiel de ne pas ajouter de pression fiscale supplémentaire pour les Beaucairois contrairement au choix fait par de nombreuses collectivités qui elles n'ont pas anticipé et se retrouve dans des situations budgétaires catastrophiques, à Beaucaire nous n'avons jamais voté la moindre augmentation d'impôts en privilégiant des dépenses rationalisées.

Dans cette continuité, nous poursuivons même dans ce contexte notre effort de désendettement. Grâce au travail engagé depuis plusieurs années pour assainir les finances de la ville, notre capacité de désendettement continuera de s'améliorer et devrait atteindre environ 4,2 années à la fin de l'exercice 2026, ce qui constitue un niveau historique particulièrement solide pour notre commune quand on sait que le seuil d'alerte se situe à environ 12 années et que de nombreuses communes du département qui ont été géré par la gauche sont bien au-dessus de ce seuil critique. A Beaucaire nous sommes dans une situation extrêmement favorable.

Grâce à cette gestion saine et responsable, nous pouvons aujourd'hui avoir des projets ambitieux et structurants et ainsi continuer à investir pour notre ville. Et c'est un point important, car malgré un contexte national et international difficile, nous avons les marges de manœuvre nécessaires pour continuer d'avancer et de préparer l'avenir sereinement.

Et c'est important car quand l'Etat dysfonctionne et se désengage, même quand on comble les manques pour éviter que les Beaucairois ne subissent.

Les investissements prévus pour l'année 2026 sont nombreux.

Tout d'abord, la sécurité continuera d'être une priorité absolue et constante de notre action municipale. Depuis 2014, nous avons fait le choix clair de reprendre ce sujet à bras-le-corps, face à un désengagement progressif de l'État, tant sur le plan humain que financier, en matière de sécurité du quotidien. Ce choix s'est traduit par des résultats concrets, le doublement des effectifs de la Police municipale, la mise en place d'une présence opérationnelle 24h/24 et 7j/7, ainsi que le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection moderne et performant, régulièrement reconnu pour sa qualité par les services de l'État. A cela s'ajoute la création prochaine d'une brigade VTT et bien évidemment la poursuite du développement de notre réseau de vidéoprotection.

Cette stratégie s'est également traduite par des investissements structurants et durables, avec la création d'une brigade cynophile et l'inauguration récente d'un chenil moderne, renforçant les capacités opérationnelles de nos agents. Ces décisions traduisent une ligne claire : donner à la Police municipale les moyens d'agir efficacement au quotidien, au service des habitants et de leur tranquillité.

Dans ce cadre, le projet de loi en cours sur les compétences des polices municipales, largement anticipées par notre collectivité grâce à notre volontarisme et à notre expérience de terrain, confirment la pertinence des choix engagés depuis plus de dix ans. Nous avons pris de l'avance, là où d'autres découvrent aujourd'hui la nécessité de renforcer les polices municipales, et où certains prétendent que la police municipale serait trop armée...

En 2026, nous serons prêts à assumer nos responsabilités, avec sérieux et détermination, afin de continuer à assurer la sécurité des Beaucairois, malgré le désengagement persistant de l'État, tant sur le plan financier que sur le plan des effectifs. À Beaucaire, la sécurité n'est pas une promesse : c'est une responsabilité que nous assumons déjà pleinement et que nous continuerons d'assumer sans faiblesse.

Ensuite, nous poursuivons la politique engagée depuis plusieurs années en appliquant notre plan pluriannuel d'investissement établi en la matière. Une enveloppe d'environ 1,4 million d'euros est prévue afin de poursuivre la rénovation et la modernisation de nombreuses voiries communales comme les rues Raspail, Molières, Constantin ou encore de nombreux chemins agricoles. Cet effort s'inscrit dans notre volonté constante d'améliorer la sécurité et le confort des usagers et d'accompagner le développement de notre territoire.

Je souhaite également évoquer la poursuite et la finalisation de la transformation de l'îlot des Pêcheurs. Comme vous le savez, cet ensemble a pu enfin être démolé et laissera place dès cette année à un grand parc public végétalisé clôturé réglementé et vidéosurveillé qui apportera un îlot de fraîcheur et de tranquillité au milieu de la densité du centre historique ; Son architecture travaillée avec des matériaux et des techniques d'époques permettra en réutilisant les pierres des bâtiments démolis qu'il se fonde à merveille dans nos secteur sauvegardé pour un montant d'environ un million d'euros au total. Sur ce dossier beaucoup s'étaient résignés, nous l'avons fait.

Nous engagerons également la réhabilitation de la place Georges Clemenceau rénovée au début des années 2000 sous de précédente municipalité mal pensée et avec des matériaux inadaptés, la place de la mairie dévidera dès cette année enfin une place agréable adaptée au nombreux évènements annuels qui s'y tiennent, avec des bancs une fontaine d'époque. Ce projet de requalification complet pour un montant d'environ un million d'euros. L'objectif est de redonner à cette place historique toute sa fonction et son attractivité en créant un véritable lieu de vie pour les Beaucairois et les visiteurs.

Nous poursuivons également les investissements dans nos bâtiments communaux. Près de 2 millions d'euros seront consacrés en 2026 à la rénovation énergétique de au développement de nos équipements et à nos écoles également avec par exemple la mise en place de la climatisation, la réfection et l'isolation des toitures, ou encore l'extension de l'installation des écrans numériques interactifs pour nos maternelles, nous poursuivons ainsi des investissements soutenus pour améliorer les conditions d'apprentissage pour le corps enseignant et pour nos jeunes Beaucairois.

Plusieurs structures municipales feront aussi l'objet d'aménagements comme la mairie annexe qui sera totalement refaite à neuf, afin d'apporter au quartier de la Moulinelle de nouveaux services, et d'améliorer durablement les conditions de travail de nos agents et l'accueil des usagers afin de garantir un service public de qualité.

Nous continuerons également à renforcer les infrastructures sportives de la commune avec environ 450 000 euros d'investissements destinés à moderniser et améliorer plusieurs équipements utilisés par les associations et les habitants, je pense notamment à la rénovation complète de la piste d'athlétisme au complexe Fernand Lamouroux. Nous restons également très attachés à la préservation et à la valorisation du patrimoine communal. Près de 600 000 euros seront ainsi consacrés en 2026 à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine de notre ville avec le lancement des travaux de mise en valeur de la Croix couverte dont les études et la modélisation ont avancées bien sur sous réserve des validations de la DRAC, ou bien encore la poursuite des études de restauration de notre Collégiale.

Enfin, le projet du nouveau quartier Sud Canal se poursuit également. Une participation d'environ 235 000 euros

hors taxes est inscrite au budget afin de poursuivre le développement de ce Beaucaire, dans le cadre du traité de concession de la ZAC. La première livraison nouvelle résidence sénior. Plus largement l'arrivée du futur projet qualitatif porté par les nouveaux constructeurs se poursuit.

Vous le voyez, les projets sont nombreux et ils concernent l'ensemble des domaines importants pour la vie de notre commune. Et si nous pouvons aujourd'hui maintenir ce niveau d'investissement élevé, tout en préservant la solidité financière de la ville et sans augmenter les impôts, c'est bien parce que depuis plus de dix ans nous menons une gestion rigoureuse et responsable.

Je ne peux évidemment pas tout évoquer ici, mais vous l'aurez compris en 2026 notre ambition est toujours intacte et ce grâce à un sérieux budgétaire que beaucoup nous envient.

Y-a-t-il des interventions ?

Luc PERRIN : Sans surprise et alors qu'une fois de plus vous vous plaignez des décisions gouvernementales qui pèsent sur les budgets des communes, vous oubliez d'évoquer que les députés du Rassemblement national ont voté le 15 janvier une baisse de la DGF de 4,9Md€ qui entrainerait une baisse de 20% pour les communes. Les régions ne seront pas impactées puisque depuis 2018, la DGF a été remplacée par une fraction de la TVA.

Au sujet du BP Ville, avec un prévisionnel de 18,8M€, en baisse de 10M€ par rapport au BP 2025, on commence à se rapprocher d'un budget primitif plausible mais quand on sait que depuis 12 ans vous avez investi en moyenne 7,8M€ par an, il reste du chemin pour que le budget primitif soit sincère. Dans votre programme électoral, vous avez annoncé avoir un plan pluriannuel d'investissement pour les voiries. Pour 2026, vous prévoyez une réduction de 50% des réalisations par rapport à 2025 sur les voiries et réseaux. Est-cela votre politique volontariste ou alors faut-il comprendre que 2025, année électorale, restera une exception au niveau des investissements pour les voiries et réseaux ?

Concernant l'eau et l'assainissement, l'exploitant et moi-même vous rappelons que les réseaux de la ville sont vétustes et nécessitent un ambitieux plan de rénovation. Il est aussi à noter que certaines sections d'adduction d'eau de la ville, en PVC, pourraient créer des problèmes de relâche de polychlorure de vinyle dans le réseau d'eau potable. En 2025, je pensais que vous vous attaquiez enfin à ce sujet, mais les comptes administratifs font apparaître des dépenses réelles d'un montant ridicule de 230 000 €, soit à peine 6% des sommes annoncées. Dans ces conditions et comme vous ne prévoyez pas pour 2026 de réfections de rues qui pourraient être associées à des réfections de réseau d'eau et d'assainissement correspondants, annoncer pour 2026 4,3 M€ d'investissement sur les réseaux n'est pas crédible et repousser ainsi d'année en année des investissements lourds inéluctables relève d'irresponsabilité.

Christophe ANDRE : Pour bien comprendre les choses, on est le 17 avril et on vote le budget 2026. Tout à l'heure, nous avons voté le compte administratif du budget 2025. Vous nous dites qu'il y a une augmentation de 10% du fonctionnement et que l'on nous donnera les explications. Si sur un budget terminé il y a quatre mois, vous vous demandez encore où sont ces dépenses en plus, on peut se poser des questions sur vos compétences en terme budgétaire, et sur la validité de ce budget primitif. Une fois encore vous dites que « tout va bien », nous allons dire que « tout va mal ». Tout à l'heure, nous parlions de l'installation des médecins, qui est un bon baromètre. Ces personnes sont des personnes avec du pouvoir d'achat qui viennent s'installer dans des villes plutôt agréables, font des choix. Pourquoi ont-elles fait le choix de s'installer à Aramon ou à Saint-Gilles ? Pourquoi il y a des nouveaux de médecins dans ces villes et pas chez nous ? On va voter contre car on pense que ce budget n'est pas sincère.

Pour revenir sur l'îlot des pêcheurs, vous avez fait une démolition c'est tout. Le projet sur lequel j'ai passé deux jours avec des architectes dans le cadre d'un appel d'offre lancé afin de retaper les éléments de patrimoine remarquable présents à l'intérieur de cet îlot. Là, ça a été démoli. Merci l'Etat qui vous a donné l'autorisation, la DRAC aussi.

Projet de la Croix couverte, 2019 initialement. Ce sont 7 ans d'attente du coup pour simplement retaper un bâtiment convenablement, il n'y a pas d'acquisition foncière.

M. le Maire : Du coup, selon vous, je fais sans la DRAC ?

Christophe ANDRE : Depuis 2019, vous n'avez pas pu avoir une autorisation pour ce petit bout de patrimoine [Croix couverte] ?

M. le Maire : Respectez au moins le patrimoine Beaucairois. Depuis 2019, j'ai réussi à obtenir les budgets pour la modélisation et les études. C'est point là sont actés. Tout le reste est à venir. L'Etat ne débloque pas ce qui doit être débloqué. Nous ne pouvons pas tout payer et donc gâcher de l'argent public. C'est peut être une habitude chez

certains, mais ce n'est pas mon cas. Sinon, on attend que l'État doucement responsabilisés.

Christophe ANDRE : Vous annonciez 4 ans... enfin SANCHEZ...

M. le Maire : Monsieur SANCHEZ.

Christophe ANDRE : Je parle comme je le souhaite, ce n'est pas vous qui allez m'apprendre l'éducation.

M. le Maire : C'est Monsieur SANCHEZ.

Christophe ANDRE : En politique, vous pouvez parler d'ANDRE ca ne me dérangera pas, ne vous inquiétez pas. Je n'ai pas de leçons à recevoir en matière d'éducation, comme l'avez pourtant dit votre prédécesseur SANCHEZ.

M. le Maire : C'est terminé, en raison de votre manque de respect manifeste.

***Le micro de Christophe ANDRE a été coupé.
Christophe ANDRE crie dans la salle du conseil sans que la parole ne lui soit donnée.***

M. le Maire : Monsieur PERRIN, sur les budgets de la voirie, l'année dernière, les aménagements de place, que ce soit le Square Eysette ou la place devant d'Alzon et les nombreux aménagements de voirie dans la Plaine et d'autres projets effectués dont l'entrée de ville, étaient regroupés sur le même budget. Cette année, nous avons détaillé. La place Georges Clemenceau est indépendante des autres projets relevant de la voirie. Donc, au global nous avons un budget sensiblement identique en réalité. La certitude que j'ai est que nous avons mis en place ce plan pluriannuel autant sur les réseaux que sur les voiries. Systématiquement, lorsque nous revoyons des voiries, on refait les réseaux. Le budget d'investissement sur les réseaux sera utilisé justement pour ces réfections.

Vous parliez également de l'état de nos réseaux d'eau. Simplement pour rappel, en matière de rendement, Beaucaire est à 80% alors qu'à Vauvert il est à 67% et à Bellegarde, le grand gestionnaire Monsieur MARTINEZ, est à 60% (et donc avec 40% de perte). Est-ce que je me satisfais des 20% de pertes à Beaucaire ? Absolument pas que l'on soit d'accord et c'est pour ces raisons que des travaux sont engagés.

D'ailleurs, ce n'est pas parce que cela ne passe pas dans les lignes budgétaires que rien n'est fait. Dans la DSP initiale, Veolia a des obligations et des engagements et donc des travaux prévus sur la durée de la délégation de service public. Ces travaux se font année après année. Il y a, par exemple, le remplacement de certains réseaux, le curage d'autres, le nettoyage des avaloirs, etc.

Sur les rues Molière, Raspail et Constantin, les réseaux et la voirie seront entièrement refaits.

Nous allons donc passer au vote d'abord concernant les subventions à nos associations et je vais demander aux élus membres de bureaux associatifs à ne pas prendre part au vote. Cristelle HUGOUNENQ, afin de ne pas prendre de risque vis-à-vis de votre époux, je vous invite également si vous le souhaitez à ne pas prendre part au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. Alberto CAMAIONE, M. André CAMBI GOURJON, M. Roger LANGLET, M. Thierry PEYRET, Mme Lou SEGURA et Mme Cristelle HUGOUNENQ, sortis de la salle, n'ont pas pris part au vote.

ONT VOTE	
UNANIMITE	

M. le Maire : Nous pouvons rappeler nos chers collègues et passer au vote du Budget primitif 2026. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE	
POUR	27
	Nelson CHAUDON Marie-France PERIGNON Alain GERMAIN Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD Alberto CAMAIONE

		Martine HOURS André CAMBI GOURJON Mireille FOUASSE	
		Stéphane VIDAL Hélène CASIER Thierry PEYRET	représenté par Martine HOURS
		Karine BAUER Christophe GUGLIELMINOTTI Yvette ROUVIER	représentée par Yvette ROUVIER
		Gérard CAP DE PON Rachel PHILIPPE Timothé CHAUDON Blandine ASECIO Jacques HOURS Lou SEGURA Roger LANGLET Véronique LAUTIER Vincent SANCHIS Marie-Christine SOULIER Jean-Noël GONZALEZ Corinne LECHEVALLIER BONNIN Gilles BIENFAIT	
CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ	
ABSTENTION	4	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI	

16. BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2026 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif du service de l'eau de la commune de Beaucaire pour l'année 2026, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2026, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 27 mars 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Eau de l'année 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 198 663,91 €
 - En recettes : 198 663,91 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2026 d'un montant de 78 663,91 € à la ligne R 002.
- Section d'investissement :
 - En dépenses : 1 116 874,65 € dont 291 383,53 € de restes à réaliser 2025.
 - En recettes : : 1 116 874,65 € dont 706 874,65 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2025 à la ligne R 001, 220 000 € de restes à réaliser 2025 et 100 000 € d'affectation du résultat 2025.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2026 de 1 315 538,56 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le débat d'orientation budgétaire en date du 27 mars 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le budget annexe primitif du service de l'eau de la commune de Beaucaire de l'année 2026 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE				
POUR	27	Nelson CHAUDON		
		Marie-France PERIGNON		
		Alain GERMAIN		
		Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD		
		Alberto CAMAIONE		
		Martine HOURS		
		André CAMBI GOURJON		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Martine HOURS
		Hélène CASIER		
		Thierry PEYRET		
		Karine BAUER	représentée par	Yvette ROUVIER
		Christophe GUGLIELMINOTTI		
		Yvette ROUVIER		
		Gérard CAP DE PON		
		Rachel PHILIPPE		
		Timothé CHAUDON		
		Blandine ASECIO		
		Jacques HOURS		
		Lou SEGURA		
Roger LANGLET				
Véronique LAUTIER				
Vincent SANCHIS				
Marie-Christine SOULIER				
Jean-Noël GONZALEZ				
Corinne LECHEVALLIER BONNIN				
Gilles BIENFAIT				
CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ		
ABSTENTION	0	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI		

17. BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2026 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif du service de l'Assainissement de la Commune de Beaucaire pour l'année 2026, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2026, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 27 mars 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Assainissement de l'année 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 820 057,79 €
 - En recettes : 820 057,79 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2025 d'un montant de 245 057,79 € à la ligne R 002.

- Section d'investissement :
 - En dépenses : 3 127 107,20 € dont 400 503,52 € de restes à réaliser 2025,
 - En recettes : 3 127 107,20 € dont 2 157 107,20 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2025 à la ligne R 001, 320 000,00 € de restes à réaliser 2025 et 200 000,00 € d'affectation du résultat 2025.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2026 de 3 947 164,99 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le débat d'orientation budgétaire en date du 27 mars 2026,
 VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le budget annexe primitif du service de l'assainissement de la Commune de Beaucaire de l'année 2026 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

M. le Maire : Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE	
	Nelson CHAUDON
	Marie-France PERIGNON
	Alain GERMAIN
	Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD
	Alberto CAMAIONE
	Martine HOURS
	André CAMBI GOURJON
	Mireille FOUASSE
	Stéphane VIDAL représenté par Martine HOURS
	Hélène CASIER
	Thierry PEYRET
	Karine BAUER représentée par Yvette ROUVIER
POUR	27
	Christophe GUGLIELMINOTTI
	Yvette ROUVIER
	Gérard CAP DE PON
	Rachel PHILIPPE
	Timothé CHAUDON
	Blandine ASECIO
	Jacques HOURS
	Lou SEGURA
	Roger LANGLET
	Véronique LAUTIER
	Vincent SANCHIS
	Marie-Christine SOULIER
	Jean-Noël GONZALEZ
	Corinne LECHEVALLIER BONNIN
	Gilles BIENFAIT

CONTRE	2	Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ
ABSTENTION	0	Luc PERRIN Françoise SELLEM Nicolas POZZOLINI Myriam EL FOULANI

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
 Reçu en préfecture le 09/06/2026
 Publié le 09/06/2026
 ID : 030-213000326-20260605-DEL26_063-DE



La séance est levé à 10h50.

Mireille FOUASSE
Secrétaire de séance



Nelson CHAUDON
Maire de Beaucaire



Marie-France PERIGNON
Présidente de séance lors des questions 8 à 10

